

LE MOT DE GASPARD

Parler en DCI

La dénomination commune internationale (DCI) est le vrai nom du médicament. Le nom commercial n'est utile qu'à propos de quelques particularités de la spécialité commercialisée.

Mais, sous la pression (logique) des firmes pharmaceutiques, le nom commercial est souvent mis fort en avant.

Voilà que ce phénomène atteint certains rapports publics d'évaluation de l'Agence européenne du médicament (EMA). Ainsi dans le rapport d'évaluation du *lacosamide* daté du 29 août 2008, le *lacosamide* est désigné 263 fois par sa DCI, mais aussi 141 fois par son nom commercial Vimpat°, soit 35 fois sur 100 (lire dans ce numéro page 333 ; recensement effectué par la fonction "recherche avancée" du logiciel Acrobat Reader° 9).

En réponse à la demande d'explications de *Prescrire*, l'Agence européenne du médicament s'est contentée de déclarer qu'« *étant donné que le rapport public européen d'évaluation porte sur la spécialité et non seulement la substance active, il est important que le rapport utilise le nom commercial* », sans relever de problème dans le cas du *lacosamide* (1). La disproportion est pourtant énorme. C'est à se demander qui a rédigé ce rapport d'évaluation.

Dans le rapport concernant le *rivaroxaban*, la DCI est citée 433 fois et le nom commercial Xarelto° 16 fois, soit moins de 4 fois sur 100 (dans ce numéro p. 326-329). Et dans le rapport consacré au *tocilizumab*, la DCI apparaît 204 fois, RoActemra° 14 fois, soit guère plus de 6 fois sur 100 (dans ce numéro p. 334-337).

Il est urgent que l'Agence européenne du médicament cesse de faire la publicité pour Vimpat° dans son rapport d'évaluation du *lacosamide*. Les agences du médicament sont d'abord au service de la santé publique, et non de la santé économique des firmes.

A stylized signature of 'Gaspard' in black ink, with a small character wearing a white lab coat and a stethoscope integrated into the letter 'a'.